L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 16 OCTOBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. HUREAU, modiste fashionable (Style Parisien) [illegible] son établissement du No 9 [illegible] No 156 rue du Canal. 1er sept—3m

PERDU—Un cheval couleur cannelle. Récompense à quiconque en donnera des nouvelles [illegible] No 300 rue St-Philippe. 15 oct—7f

ON DEMANDE.

UN [illegible] comme [illegible] S'adresser: Fermier, bureau de l'ABEILLE. 16oct—1f

DEUX brocheurs, deux faiseurs de manches. S'adresser H. B. Guiale, 124 rue Dryades. 15 oct—3f

DIX bons doreurs et peintres à fresques. S'adresser à l'Opéra Français de la rue Bourbon. 15 oct—3f

DES jeunes personnes pour un travail facile. S'adresser de 7 h. à 1 h. P. M., Arkansas Presse. Calliope, entre Locust et Freret. 9 oct—7f

A VENDRE.

A VENDRE—A bon marché, vaches laitières de choix et chevaux du Texas doux, par De Grona & Cie, au Stock Landing. 15 oct—3f

A LOUER.

DEMANDES D'EMPLOI.

DES émigrants arrivant d'Europe désirent se placer. S'adresser à l'Hôtel des Emigrants, No 13 rue Dumaine. 15 oct—1m

UN homme de 37 ans, ancien avocat, ancien journaliste, demande emploi de professeur de français dans lycée, collège ou école paroissiale ou place de précepteur dans une famille. Bonnes références. S'adresser à M. Geo. Gay, St-Gabriel P. O., La. 10oct—10f

UNE jeune fille française désire entrer dans une famille comme institutrice pour donner des leçons de français, d'allemand et de piano. Ecrire à C. L., bureau du journal. 4oct—3om

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve J. B. Lavigne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,564—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. M. Rouzan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 oct—16 20 25

Succession de Thomas Bishop et de sa femme Hester Bishop.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,143—Division B—Attendu que John B. Viset, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Thomas Bishop et sa femme Hester Bishop, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 oct—15 20,24

Succession de Susanna Attenhoper.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,330—Division E. Attendu que Dominick Attenhoper a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susanna Attenhoper, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 oct—12 17 20

Succession de Gus. Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,482—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Annie Lauer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 oct—13,18,23

Succession d'August Fleckinger et de sa femme Anna C. Fleckinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,932—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Fleckinger, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 oct—12 17 20

Succession de Paul De Pascau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,334—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12oct—12 17 20

Succession de Mme Eva Blumeret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,710—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Blumeret, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4oct—4,9,13

Succession de Enrique De Villa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,073—Division C.—Attendu que Auguste Ferrandou a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Enrique De Villa, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 oct—8, 13, 17.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,896 75	
Sur risques maritimes	3,942 06	
Sur risques de rivières	6,328 62	
Total des primes	$169,557 43	
Moins—Primes non acquises	49,393	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,864 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,342 82	
Sur risques maritimes	1,307 38	
Sur risques de rivières	3,347 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 36	
Réassurances et primes rendues	13,840 40	
		81,745 29
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède de l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,432 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,442 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,645 63	
Billets recevables	51,434 76	
Primes en cours de collection	18,128 82	
Certificats 6 0/0 de ville	26,307 50	
Billets hypothécaires ou par jugement	4,335 00	
Argent comptant	19,008 46	
		$458,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
Signé P. FOURCHY, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Fait avec serment pardevant moi, ce 20me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare, M. W. Smith, W. H. Behnger, Paul Conrotte, Albin Montfort, Aristide Hopkins, John B. Lafitte, Paul Fourchy, [illegible], [illegible].

GEORGE DEJAN, Droguiste et Pharmacien, Coin Basin et Dryades. Vendeur de drogues, de médicaments, de produits chimiques, parfumerie, articles de toilette, etc., etc. Les prescriptions des médecins seront remplies avec exactitude pendant toutes les heures du jour et de la nuit.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 NOVEMBRE 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1	Lot de	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de	100,000	100,000
1	Lot de	50,000	50,000
1	Lot de	25,000	25,000
2	Lots de	10,000	20,000
5	Lots de	5,000	25,000
25	Lots de	1,000	25,000
100	Lots de	500	50,000
200	Lots de	300	60,000
500	Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

Rappelez-vous que les quatre billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dans sa charte [illegible] reconnus par les plus élevées [illegible] signées par M. A. Dauphin, Président [illegible] Beauregard et Early [illegible]

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 RUE DE CHARTRES
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS
73 ..... CHARTRES 73

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 27me jour de septembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—
Dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Nellie Villere—No 27,779—Division C.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. F. B. [illegible] pour la poursuite et H. R. [illegible] pour la défense: et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les arguments, la cour considérant que les témoignages [illegible];
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant la dite défenderesse, Nellie Villere, incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété ou de contracter aucune acte valide qui pourrait être contracté par une personne saine d'esprit, et que, en conséquence, elle soit et est par le présent interdite à toutes fins et objets.
Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que les honoraires du docteur F. E. Archinard, médecin expert, soient fixés à vingt-cinq dollars et que les honoraires de N. E. Roberts, Ecr., avocat pour la défenderesse, soient fixés à trente dollars, et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous frais soient payés par la défenderesse.
Jugement rendu le 27 septembre 1889.
Jugement signé le 3 octobre 1889.
(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé.
En témoignage duquel j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 5me jour du mois d'octobre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
16oct—15 20 24

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,000—Division E—Mike Fritz vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Mike Fritz soit, et est, par le présent, acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1152 rue des Magasins, en cette ville, le MARDI, 5ème jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises et spécialement pour considérer l'application du dit pétitionnaire d'être déchargé de ses dettes et passifs; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que E. J. Meral, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. [illegible] Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
12oct—3f en 3nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 27,907—Division E—Jacob Schmiderer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Jacob Schmiderer au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour et la réunion sollicitée soit tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, et que E. J. Méral, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents du dit insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit insolvable soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.
(Signé) FRED D KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—3f au 26 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Georges D. Geddes vs. ses créanciers.—No 28,029—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire George D. Geddes soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Omer Villeré, notaire public, à son bureau, No 35 rue Carondelet, en cette ville, le mercredi 30 octobre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes mesures qui pourront leur être soumises; et que toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. Y. Vance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 27 septembre 1889.
Signé: FRED. D. KING.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28sept—3f au 30 oct

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Robert Luckner Jr vs ses créanciers.—No 28,016 Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Luckner Jr soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant George C. Preot, notaire, à son bureau No 5 rue Carondelet en cette ville, LUNDI, 28me jour d'octobre 1889, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises et que C. B. Stafford, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1889.
(Signé) FRED. D. KING.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C., maintenant absent sur un congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 sept—3f au 28 oct

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 81	
Primes maritimes	2,728 96	
Primes de rivières	2,782 90	
		$172,663 67
Primes acquises de 1887		57,567 11
Total des primes		$231,230 78
Intérêt, loyers et sauvetage		$16,460 84
		$247,691 62
A déduire—		
Primes non terminées pour 1888	$49,068 73	
Primes remboursées comme annulations par la compagnie de polices sur des risques spéciaux en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'assurer cette classe de risques	39,274 81	
Autres primes remboursées	7,002 79	
Réassurances	8,388 26	
		$93,754 59
Revenu net		$153,937 03
A déduire—		
Risques de feu de 1888	$102,161 34	
Risques maritimes de 1888	1,276 42	
Risques de rivières de 1888	510 73	
Pertes payées pour 1888	$104,885 49	
Commissions	16,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	3,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocat	996 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,082 02	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte	22,202 82	
Profits et pertes	3,934 17	
		$155,365 17
		$1,348 14
A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 63	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,875 02	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,475 30	
		$72,396 96
		$73,745 09

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques	$37,842 71
[illegible]	29 565 25
[illegible] Bons de la Nlle-Orléans [illegible] St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00	136,434 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriété foncière valant le double du montant	36,612 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	35,362 07
Billets à recevoir pour primes	4,444 35
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,044 35
[illegible]	1,263 76
Débiteurs divers	[illegible]
	$386,134 67
Intérêt dû en 1888 sur billets hypothécaires et prêts	2,176 36
	$388,310 03

PASSIF.

Obligations diverses, dividendes non réclamés, etc	$1,166 78
Pertes ajustées, payables en 1889	13,626 38
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,232 75
	$17,048 35
Surplus net en vue des porteurs de polices	$341,260 68

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYES, Président.
[illegible] Secrétaire.
Fait et signé avec serment pardevant moi, ce 20me jour de janvier, 1889.
[illegible] JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.
W. G. Vincent, [illegible] [illegible] [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs. A. B. Bouligny.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,860—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine lot de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Port et l'avenue Hagan, désignée par les numéros trois et quatre, et mesurant comme suit: Trente pieds de face à la rue Dumaine, sur cent soixante-sept pieds deux pouces et cinquante-quatre lignes de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 sept—17 24—oct 1 8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 22,500 et 22,901—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Alphonse Phillips, comme notaire public et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une part ou de terre mesurant quatre-vingt-quinze pieds, onze pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la rue Jackson, la même profondeur sur la ligne du côté la divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces sur la ligne du fond; aussi un lot de terre dans le même îlet, désigné par le No Vingt-deux, mesurant vingt pieds, dix pouces et dix lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, et vingt sept pieds dix pouces et dix lignes dans le fond.
2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et dix huit de l'îlet cinquante-cinq, borné par les rues Pitt, Prytania, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après un plan lithographié déposé au bureau de Mazureau, notaire public: les dits lots Nos un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et le lot dix-huit est contigu dans le fond, mesurant trente pieds de face à la rue Prytania, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° Aussi, une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Toledano, St-Denis, St Patrick et Harmonie, mesurant chacun trente pieds rue Harmonie sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acq. L. 92—fol. 224.
4° Aussi, le lot huit, dans l'îlet cent quatre-vingt douze, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Louis sur cent douze pieds de profondeur. Acq. [illegible]—fol. 536.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1.8,15,22 29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de stocks, actions, billets, comptes, etc.

Succession de Samuel Stewart et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Nos 22,500 et 22,901—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alphonse Phillips, comme notaire et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 22 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux certificats, 1 action chacune, $5 chacune, de la German Mens Singing and Benevolent Association, Sixième District, N. O.; un certificat, 5 actions, $50 chacune, Southern Hosiery Mills; un certificat, 10 actions, $5 chacune, Southern Automatic Electric Shock Machine Company; un certificat 1 action, $25, Audubon Driving Club Association; une action, $250, French Opera Association Limited; un reçu de $250 comme souscription au nouveau Stock of Mexican International Improvement Company, un certificat au 10 3/16 intérêt dans 440 actions de la Mexican International Improvement Company; un reçu pour $187 50 étant 12 1/2 0/0 de 150 actions Mexican Mining and Prospecting Company; un certificat de 25 actions de $10 chacune dans le [illegible] Operating Company Limited; un certificat de Membership Club on Wheels; un certificat de 2 actions, $10 chacune, Trader's Bank of N. O., et un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc., d'après une liste enliassée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11oct—11 15 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de J. B. Leteren et Mary A. Hazard, veuve Louis Cormier.

(No 9,099 du Dossier de l'ex-Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans), maintenant transféré à la

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1440.—En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire ci-dessus à J. R. Aloée Gauthreaux, ex shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'ex Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et par le dit ex shérif à Thomas Duffy, ex-shérif civil de la paroisse d'Orléans, transféré, et à moi transféré par le dit Thomas Duffy, et lequel dit procès a été transféré à l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant le No 1440 du dossier de la dite Cour Civile de District, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'île No [illegible], bornée par les rues Canal, Jackson, Benson et Prieur, et mesurant en mesure américaine, environ vingt et un pieds de face à la rue Canal, sur cent neuf pieds de profondeur, étant une partie du lot No 2 et contigu au lot No 11; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages à simple corps de logis connue comme le No 378.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 sept—17,24—oct 1 8 15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mistress Theresa Bornemo et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,657—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Chartres (anciennement Condé), Dumaine, Royale et St-Philippe, dans le second district de cette ville, désigné par le numéro trois sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer le 22 janvier 1845, déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire; le dit lot mesure, à la mesure américaine, suivant le dit plan, trente-huit pieds huit pouces cinq lignes de face à la rue St-Philippe sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté de la rue Condé ou Chartres par les lots appartenant ou ayant appartenu à MM. R. Brugier et S. Dufossat, dans le fond par le lot numéro deux et sur le côté vers la rue Royale par la propriété de J. Gleises. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira deux bons billets, portant intérêt respectivement à raison de 8 et 10 0/0 par an de la date de vente jusqu'à paiement final; les dits billets devant être pour le montant total de la réclamation du plaignant, maintenant due, ou pour la proportion de la réclamation du dit plaignant, d'après le chiffre du montant d'enchère sur la propriété; la dite réclamation du plaignant actuellement étant comme suit:
La somme de quatre cents piastres ($400) avec dix pour cent d'intérêt depuis le 1er janvier 1860 jusqu'à parfait paiement, et en plus la somme de douze cent quatre vingts piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant, à partir du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1887, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $160 du montant à partir du 1er décembre 1888 jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer comptant le montant d'impressions, les frais du shérif, du greffier, etc., s'élevant à environ $250, et de plus déduire du montant de son enchère et payer comptant les taxes d'Etat, de la paroisse et de la municipalité sur la dite propriété s'élevant à environ vingt cinq piastres. L'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire du fonds non encore due mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la somme de cinq mille neuf cent vingt piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire à la Banque des Citoyens de la Louisiane, suivant sa charte et les lois, et la balance, s'il y en a, au prix de l'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 oct—3 9 16 19

PAR LE CONSTABLE.

John Farrell vs. Louis Smith.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 18,845.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, au magasin, No [illegible] rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 oct—3 19 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Paquette vs Sidney Partridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,034—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lyon, Laurel, Bordeaux et Annunciation (anciennement Jersey) désignée par la lettre "E" et mesurant quarante pieds de face à la rue Lyon (commençant à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Lyon et Laurel) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—5 12 16nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de terres cultivables sur le Chemin de Gentilly, à environ 10 milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries ou pâturage, etc.

— Dans l'affaire de —

Veuve A. G. H. de Kernion vs Henry Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,792—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, à peu près deux et un quart lieues de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, faisant partie de la plantation anciennement appartenant à J. Bermudez et désigné par le numéro 9 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date de mars 1859 et déposé pour référence à l'étude de E. Bouny, notaire, une copie duquel est annexée au bureau du shérif, et mesurant conformément au dit plan, un arpent de face au dit Chemin Gentilly ou Bayou Gentilly, sur une profondeur de vingt et deux tiers d'arpents, entre lignes parallèles.
2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly du côté gauche du lac, dans le fond du troisième district de cette ville, mesurant, confié, mesurant au dit plan, et ci-dessus décrit, plus ou moins, à peu près quatorze arpents et soixante-douze pieds de face au bayon Gentilly ou Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière d'à peu près trente arpents ou cinq mille quatre cent cinquante huit pieds ou à peu près, sur la ligne du haut du dit morceau de terre vers la ville de la Nouvelle-Orléans, et à peu près vingt-et-un arpents ou trois mille huit cent quatre vingt-deux pieds à peu près sur la ligne du bas du dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les numéros cent soixante-dix-huit, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt-sept, cent quatre-vingt-neuf, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quinze, cent quatre-vingt dix-sept, cent quatre-vingt dix-neuf, deux cent un, deux cent trois, deux cent cinq, chacun mesurant à peu près un arpent de face au bayon Gentilly ou Chemin de Gentilly sur une profondeur variable conformément au dit plan.
3° Un autre morceau de terrain situé à la droite du Chemin de Gentilly ou du côté de la ville, à l'arrière du Troisième District de cette ville, mesurant, d'après le dit plan, mentionné environ quatorze arpents, soixante-douze pieds de face sur le Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, d'environ dix arpents ou dix-sept cent soixante-cinq pieds ou à peu près, sur la limite supérieure du dit morceau de terre du côté de la ville de la Nouvelle-Orléans, et environ dix-huit arpents ou trois mille trois cent dix-huit pieds à peu près, sur la limite inférieure du dit morceau de terre, lequel morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze terrains désignés par les Nos cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-deux, cent quatre-vingt douze, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-seize, deux cent, deux cent quatre, deux cent six, deux cent huit, deux cent dix, deux cent douze, deux cent quatorze, chacun mesurant environ un arpent [illegible]
[illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—nov5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Heber, Agt; Mme S. E. Aiken [illegible] veuve Mme C. Mason et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,836—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. Kesner [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889 à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dauphine et Bourgogne, mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds plus ou moins, et de la mesure américaine trente et un pieds sept pouces et cinq lignes de face sur cent vingt-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur. (Acte 1881 du bureau de la conservation, le 9 avril, 1881 vente par Chas Reilla, notaire, à Bridget Murphy et à A. Kesner, enregistré dans le livre 114, folio 312.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. Kesner.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
22 sept—22,29—oct 7,14,21,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété commerciale de valeur rue Perdido.

Factors' and Traders' Insurance Co vs Mme Mary Ann Levi, femme de A. Levi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,411.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 octobre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Perdido, Poydras, Carondelet et Baronne, désigné par la lettre B, sur un plan du voyer fait par Thompson, député voyer de ville, le 15 mai 1858, déposé en l'étude de E. Cosse, alors notaire en cette ville. Lequel lot mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Perdido sur une profondeur de 117 pieds 5 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.
Acquis par feu Abraham Levi du plaignant dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 26 septembre 1877.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25 sept—25—oct 2 9 16 23 26

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année finissant le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.

Primes sur les risques d'incendie	$642,086 40	
Primes sur les risques de rivières	26,161 74	
Primes sur les risques de mers	4,185 01	
Primes non expirées de 1887	61,667 31	$841,080 46
Moins, primes non-expirées de 1888		51,195 20
		$[illegible]
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt	$21,744 36	
Loyers	985	22,729 36
		$[illegible]
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie	$112,080 30	
Pertes sur les rivières	1,612 24	
Pertes sur les mers	5,419 77	
Cancellations et réassurances	73,124 24	
Taxes et dépenses	21,381 53	
Réserve pour pertes non ajustées	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888	13,000	$247,518 33
Profits nets		$ 36,794 16

La Compagnie possède l'actif suivant:

	1888.
$107,000 Bons consolidés Ocean [illegible]	$127,040 00
Argent en banque	140,735 66
Billets à recevoir (Prêts et Collections)	36,250 00
Propriétés foncières (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000)	36,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle	1,300 00
Primes en voie de perception	42,882 32
Total	$456,360 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct et d'après les livres de la dite Compagnie.
THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.
Jno. Boyle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et R. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances de la Home, déclarent sous serment, ainsi que l'exige la loi, qu'ils déclarent que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.
JNO. BOYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE.
R. BORLAND.
Fait et signé avec serment pardevant moi, en mon étude, 165 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de février 1889.
15fev—1m15 JAMES FAHEY, Notaire.

Mme E. HUREAU, MODISTE FASHIONABLE, No 156 RUE DU CANAL. STYLE PARISIEN.
Nouveaux modèles de Corsets français et d'autres articles de [illegible] spécialité.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Terre de Valeur. Au coin des rues Philip et Brainard.

Succession de Sarah L. Jove, décédée.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteurs.—Bureau No 12 rue Carondelet—Le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 octobre 1889, Dossier No 26,444 pour le compte de la succession de Mme Sarah L. Jove, décédée, il sera vendu à l'encan:
Un lot de terre de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Philip et Jackson, désigné par le lot H, lequel mesure 38 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard, environ 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Philip de 120 pieds, 3 pouces et 7 lignes, et 100 pieds de l'autre côté, la ligne la plus rapprochée de la rue Jackson, le tout plus ou moins, conformément au plan exposé au lieu de la vente.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de garantie ordinaires. 10 pour cent de dépôt devant être payés comptant sur les lieux. Les taxes pour 1889 sont payées par la succession.
Acte de vente pardevant W. R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16oct—16 20 27—3 10 16 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

La charmante résidence No 95 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

Le magasin en briques à trois étages, No 288 rue Decatur, entre Hôpital et Ursulines.

Cinq terrains de valeur sur les rues Tchoupitoulas et Water, entre Seraparu et Première.

Succession de Domingo Fatjo, décédé Dossier No 27,860.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 12 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place du juge F. A. Monroe, de la même Cour, Division "C", maintenant absent en congé, en date du 4 octobre 1889, Dossier No 27,860, pour le compte de la succession de Domingo Fatjo, décédé, il sera vendu—

Quatrième District. Rues Tchoupitoulas et Water.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Water, Seraparu et Première, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 10 mars 1832, et comme lots Nos 6 et 7 du plan de cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 23 pieds 1 pouce de face à la rue Water, 22 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du haut du lot No 1 près de la rue Première, 94 pieds 3 pouces et 10 1/2 lignes sur la ligne qui divise les lots Nos 1 et 2, et 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du bas du lot No 1 près de la rue Seraparu, étant la même propriété acquise par le présent vendeur de Mme Emilie O'Brien conformément à un acte pardevant A. Hero, notaire, le 28 mars 1865.
2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 7 décembre 1852, et le même numéro sur un plan de la ville, et mesurant 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Water, 23 pieds 3 pouces et 7 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Seraparu, et 107 pieds 4 pouces et 1/2 ligne sur la ligne du haut près de la rue Première. Etant la même propriété acquise par le présent vendeur de G. W. Hynson, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 9 mai 1866.
Les deux tiers d'intérêt indivis dans deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet que la dernière propriété décrite et désignés par les Nos 3 et 5 sur un plan fait par M. Harrison, voyer, en date du 27 juin 1891 et par les Nos 5 et 11 sur le plan de la ville, lesquels lots mesurent comme suit, à savoir:
Le lot No 5 mesure 25 pieds et 3 1/2 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 8 pouces et 1 1/2 lignes sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 84 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du haut près de la rue Première, et 85 pieds 7 pouces et 7 1/2 lignes sur la ligne du bas près de la rue Seraparu.
Le lot No 3 ou 11 mesure 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 87 pieds 7 pouces et 2 1/2 lignes sur la ligne du haut près de la rue Première, et 88 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne du bas près de la rue Seraparu.
La propriété dernièrement ci-dessus décrite a été acquise par le présent vendeur de Mme P. Preston, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, notaire le 12 décembre 1866.
Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et en mesure américaine.

Résidence rue Esplanade.

3° La charmante résidence de feu Domingo Fatjo située au No 95 rue Esplanade entre Bourbon et Dauphine, troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bourbon, Dauphine et Barracks.
Elle contient une résidence en bois à deux étages avec mansardes couverte en ardoises, ayant 16 ou 13 chambres consistant en salons, parloirs, bibliothèque, salle à manger, chambres à bain et à coucher, cuisine, mansardes, etc., convenable pour une grande famille et élégamment préparée et décorée dans l'intérieur ayant gaz et eau. La cour est pavée en marbre, etc., le tout en bon ordre et bien réparé et situé dans un voisinage désirable pour une résidence de famille.
Le terrain mesure à peu près 66 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain; la cour en arrière et sur le côté est pavé, bien sèche, avec jardin [illegible] et [illegible] d'une résidence bien désirable. [illegible] visitée de 2 à 4 P. M.

Magasins rue Decatur.

6° Trois magasins en briques, avec une bâtisse en briques à trois étages dans le fond connue par le No 288 rue Vieille Levée ou Decatur, entre Ursulines et Hôpital, îlet borné par les rues Gallatin, Hôpital, Decatur et Ursulines, occupé par un magasin de quincaillerie et une boutique, ou de loyer jusqu'au 31 octobre 1889, à raison de $40 par mois. Aussi une bâtisse sur le fond du lot et sur la rue Gallatin est un magasin dépôt de glace et loyé par $10 par mois, dit $120 par mois.
Le lot de terre sur lequel la propriété est située est désigné par le No 13 et mesure 25 pieds de face à la rue Decatur, 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces sur la ligne du bas près du No 41, et 79 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du haut près du lot No 43 et s'étendant au travers l'îlet de la rue Decatur à la rue Gallatin, le tout plus ou moins au pied américain.
Conditions—Comptant en passant les actes, 10 pour cent comptant seront requis sur les lieux.
Actes de vente pardevant B. F. Choate, notaire, et les taxes de 1889, à partir du jour de la vente, au frais des acquéreurs.
6 oct—6 13 20 27—3 9 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une maison en bois à deux étages avec deux corps de logis dans le Premier District.

Coin des rues Gravier et St-Jane.

Succession de Luke Mahoney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,672.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement absent, en congé, daté du 9 octobre 1889.
Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 23 dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St-Jane et Hollivas, sur un plan dressé par Pauli & Werner, arpenteurs daté le 17 mars 1853, déposé au bureau de James Graham, ex-notaire en cette ville; le dit lot forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jane, et mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Gravier, sur 110 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages avec double corps de logis, avec quelques huit chambres, toit en ardoises. Une cuisine à deux étages ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.
Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à un crédit de 1 et 2 ans représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement garantis par le lien du vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les réclamations usuelles sur la propriété vendue.
Acte de vente pardevant F. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 oct—12 19 26—nov 2 9 16

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Herman Drees.

No 22,615—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Successeur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division "B", pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Fred O. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division "A", maintenant absent en congé, en date du 3 octobre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:
Les magasins et Résidences en briques à deux étages avec mansardes désignées par les Nos 22 et 24 rue Toulouse, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Decatur. Le terrain mesure 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur le devant et bâtisses en briques à deux et trois étages dans le fond, convenable pour affaires ou résidence.
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, payable annuellement, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour cause de collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année courante 1889, en sus du prix de son adjudication, et 10 pour cent du prix de son enchère, comptant, pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 oct—9 13 19 26—nov 2 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison double rue des Champs-Elysées Nos 112 et 114. Le terrain mesure 44x127, situé dans un joli voisinage et près du Parc Washington.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 octobre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, au plus offrant et dernier enchérisseur, la propriété suivante:
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le 3me district dans l'îlet compris entre les rues des Champs Elysées, France, Bourgogne et Rempart, mesurant 44 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces et 9 lignes de profondeur.
Les améliorations comprennent une résidence à deux corps de logis ayant plusieurs chambres, une autre bâtisse à étage attenant à la maison de quatre chambres, etc., etc., le tout couvert en ardoises—citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.—Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur, afin de garantir la vente.
6 oct—6 13 19 au 26

Propriétés dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage.

No 27,510—Succession de Catherine Wetzel

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 novembre 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889 par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé.
Les propriétés suivantes, savoir:
1° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 24 à 29 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Rempart, St-Claude, France et Mazant; les lots 34, 35 et 36 seront vendus ensemble et mesurent 138 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Les lots 27 et 28 sont vacants et mesurent chacun 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.
Le lot No 29 mesure 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
2° Une certaine portion de terre située dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Louisa, Bourgogne et Rempart, mesurant 319 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue France sur une profondeur de 177 pieds 8 pouces; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Cette propriété est cultivée en jardin; les couches, bâches et les chassis compris dans la vente.
3° Cinq lots de terre vacants contigus désignés par les Nos 28 à 32, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues France, Mazant, Bourgogne et Rempart, mesurant chacun 45 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.
4° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Louisa, Chartres et Royale, mesurant 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Louisa sur 115 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Termes et conditions—Pour les couches chassis et les chassis comptant.
Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billet divisés par cou pons à la convenance des héritiers garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1889.
Actes de vente pardevant A. et Félix Dreyfous, notaires. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le montant des adjudications.
26 sept—29—oct—5 12 19 26—nov 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue des Marais.

Succession de Frank Loning, ou Leenek.

No 27,469 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR Jas. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville—SAMEDI 19 octobre 1889, il sera vendu à midi à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St-Charles. En vertu d'un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sous la date du 13 septembre 1889. Les propriétés ci-dessous décrites, savoir:
1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, en situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Musique, Marais, avenue Lafayette et Lafayette, mesurant 65 pieds 5 pouces de face à la rue des Marais, 75 pieds de face à l'avenue Lafayette 56 pieds de profondeur du côté de la rue Musique et 47 pieds 9 pouces sur l'avenue St-Claude.
2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le même District et îlet, mesurant 42 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue des Marais, 45 pieds de profondeur du côté de la rue Musique. 56 pieds de profondeur du côté de l'avenue Lafayette et 39 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Termes et conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à un an de crédit en billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Les acquéreurs paieront les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente.
Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix de la adjudication.
13sept—13 21 28—5 12 15 19.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable et vacante dans le 2me District.

Contenu d'un magasin de quincaillerie en bloc.—A l'encan.

Dans l'affaire de la succession de Annie Whalen, veuve en première noces de J. Thompson et en seconde noces de Stephen C. Nash.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,737.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite Division C absent en congé, en date du 10 octobre 1889 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé à Alger, maintenant cinquième district de cette ville, désigné par le numéro 41, qui est compris entre les avenues Pelican et Eliza, Bouny et Aux. Peters, et les lots désignés par le No 11 et mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Et, le même jour, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Villeré, entre Séguin et Bouny, à Alger, dans le 5me district de cette ville, on vendra en bloc le contenu du magasin renfermant un stock complet de quincaillerie, etc., détaillé dans l'inventaire enregistré.
Conditions.—Pour la propriété foncière, comptant sur présentation du titre complet; pour le contenu du magasin, comptant sur les lieux.
Actes de vente pardevant André Doriocourt, notaire, No 31 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, celui ci devant, en sus du prix d'adjudication, acquitter les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant devra être payé sur les lieux pour garantir la vente.
11 oct—11,12,19,26—nov2,916

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District.

Rue Gravier entre Girod et Julia.

A l'encan à des conditions faciles.

Dans l'affaire de Mademoiselle Mina Rechenburg vs Henry Heilberg.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.—No 27,487.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, rendu le 3 septembre et signé le 10 septembre 1889 décrétant un partage, je procéderai à la vente de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances et tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Girod, Julia et Dryades, lequel dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces et 11 lignes de face à la rue Rempart, sur une profondeur entre lignes parallèles de 96 pieds 11 pouces en mesure américaine.
Aussi une maison en briques couverte en ardoise contenant 7 chambres et 2 dans l'attic. Dans la cour une cuisine contenant 2 pièces: 2 caves, latrines, &c., &c. Le tout divisé en deux logements désignés par les numéros 227 et 227 1/2. Les deux côtés peuvent être occupés comme magasins. Loyer $15 pour chaque côté. Voir le plan à la Bourse.
Termes et conditions Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit ou à un an au gré de l'acquéreur. La portion à crédit doit être représentée par des billets d'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de garantie et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures judiciaires pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 sept—15 21 28—5 12 19 oct

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage résidence dans le Quatrième district.

Succession de Sarah J. Ameston.

No 27,836—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 178 rue Commune—SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté le 22 septembre 1889, et rendu dans la succession mentionnée ci-dessus—
Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Magazine et Locust, mesurant 25 pieds de face à la rue Jackson, sur 1.5 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie résidence en bois ayant chambres, citerne, etc.
Termes—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, un dépôt de 20 pour cent comptant requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant J. Zach Spearing, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 oct—2 5 12 19 26—2 nov

Cottage double d'un bon rapport, Nos 160 et 162 rue Port, coin Marais.

AUSSI UNE LISTE DE COMPTES OUVERTS.

Succession de Julius Wartberg — No 27,314—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 178 rue Commune.—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 27 août 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Le cottage double en bois, confortable et bien bâti Nos 160 et 162 rue Port, coin Marais, dans l'îlet borné par les rues Urquhart et Lafayette, contenant 6 chambres et vestibule, hangars dépendances, 2 citernes, cours, etc. Le terrain mesure 50 pieds de face à la rue Port, et 58 pieds sur face et de profondeur à la rue Marais. Le loyer maintenant touché $16 par mois et étant toujours d'un bon rapport.
2° Une liste de comptes ouverts, d'après un inventaire enliassé.
Termes—Pour les comptes ouverts, comptant; pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant requis au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 21 28—oct 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante, située dans un quartier central, et de grande valeur,

Coin nord-ouest des rues Bourbon et St-Philippe.

Excellents magasins et belles propriétés pour résidences,

Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson.

Magasins de choix parfaitement situés,

Nos 172 et 174 Sud Remparts, près du Marché Poydras.

Cottage en briques double d'un bon rapport,

Nos 170 et 172 rue Claiborne.

Propriété vacante de valeur,

Près du Chemin cequillé du Fort Espagnol.

A L'ENCAN.

Succession de feu le colonel Camille E. Girardey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 26,978.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 178 rue Commune—SAMEDI, 19 octobre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, d'une manière positive, en vertu d'un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division [illegible], en date du 18 septembre 1889 rendu dans l'affaire de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:
1° La maison de résidence substantielle à trois étages, No 123 rue Bourbon, coin nord-ouest de la rue St-Philippe, dans l'îlet borné par les rues Ursulines et Dauphine, apparence imposante embellie par une véranda en fer sur la façade du 2ème étage; élégants salons doubles et une salle à manger. Le tout arrangé de façon à être arrangé en grandes ouvertures sur les galeries, cabinets, chambre à bain et office, lieux d'aisance en porcelaine cave, cuisine etc., écurie remise, chambres à charbon et à bois citernes, hydrant et cour carrelée. Les terrains sont vastes et comprennent ensemble 59 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Bourbon sur 100 pieds de profondeur et de façade rue St-Philippe donnant un joli jardin du côté sous un treillis de fer [illegible] arbres des plantes rares [illegible] de la maison, donnant une jolie vue [illegible] comme [illegible] construction [illegible] propriété de choix à peu de [illegible] agréable [illegible]
2° Les grands magasins en briques à deux étages [illegible] Nos 154 et 156 rue de Chartres, coin Jefferson dans l'îlet borné par les rues Levée et St-Pierre, ayant de grandes galeries faisant face aux deux rues et deux grands magasins [illegible] second étage [illegible] en face à la rue Chartres. 59 pieds 3 pouces et 5 lignes de face au fond et 79 pieds 3 pouces de profondeur [illegible] le Marché Français de la Place Jackson, de la Cathédrale et des cours, dans un voisinage bien payé et [illegible] [illegible] No 154 a été loué jusqu'au 1er octobre 1889, à raison de $40 par mois [illegible]
3° Les deux propriétés commerciales de choix Nos 172 et 174 rue Sud Remparts près Lafayette dans l'îlet borné par la rue du Bassin du [illegible] Poydras, le No 174 a un magasin et 3 chambres, avec dépendances, citernes, cours, etc., et le No 172 magasin et 3 chambres, avec dépendances, citernes, cours, un allée, etc. Le loyer [illegible] $25 par mois, etc. $600 par an pour les deux magasins.
Le terrain est composé de deux lots, mesurant chacun 25 pieds 5 pouces de face à la rue South Rampart sur 85 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Dans un bon centre commercial près des marchés Poydras et Pilié et de la gare du Mississippi Valley, accessible vers tous genres d'affaires en détail, de bons loyers, et on peut être assuré qu'elles auront toujours une valeur permanente, offrant une autre occasion pour une capital en profitable ou un placement de première classe.
4° Le cottage en briques désirable à double corps de logis avec attiques et dépendances au fond à deux étages No 170 et 172 North Claiborne entre Ste-Anne et Dumaine (îlet borné par la rue Robertson, deuxième district) ayant 6 chambres et une allée sur le côté à chaque corps de logis, grande cour, citerne etc.
Le lot est large et profond ayant 33 pieds 2 pouces de face à la rue North Claiborne sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situé sur une belle avenue près du marché Tremé et du Vieux Bassin. Cette propriété rapporte un loyer régulier de $540 par an.
5° Trente-six (36) lots et portions d'îlots de terre situés au fond du troisième district et placés entre le bayou St-Jean et le Chemin de Gentilly, désignés comme portions 1, 2, 3, 4, 6 et 7 sur une esquisse ou un plan dressé par A. G. Bowley et A. C. Jones experts, annexé à un acte de partage passé pardevant Octave De Armas, ex notaire, le 21 février 1869 et plus amplement décrit sur une esquisse ou plan dans un acte de vente de la Banque du Sud passé pardevant C. T. Soniat, notaire, daté le 20 mai 1878. Une copie de la dite esquisse sera exhibée à l'époque et au moment de la vente et attachée à l'acte de vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acheteurs. Crédit à un et deux ans en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et jusqu'au paiement final. Il sera aussi réservé 5 pour cent pour honoraires d'avocat. La police d'assurance sera transférée aux porteurs des billets. Les acheteurs devront en outre verser dix pour cent du prix de vente, au moment de l'adjudication, pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Jos. E. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 sept—15 21 28—oct 5 12 19

Magnifique Cottage Queen Anne —ET— Terrains de choix pour bâtir Rue Marengo près l'avenue St-Charles —AUSSI— 25 actions de la Municipal Improvement Company.

Succession de Charles L. Valta.

No 26,747—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. Friedrichs encanteur—Bureau 178 rue Commune—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 8 octobre 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus—
1° Un élégant Cottage Queen Anne, bien construit, No 319 rue Marengo dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Baronne et Dryades, bâti en retrait de la banquette, ayant galeries devant et derrière, parloir, chambres à coucher, grande salle à manger, cuisine, chambre à bain, lieux d'aisance, bay windows, citerne, etc. Aussi un corps de logis séparé, à deux étages maintenant divisé en deux appartements au rez-de-chaussée, un grand rez-de-chaussée [illegible] porte d'entrée pouvant aisément être converti en [illegible] remise et d'écurie et l'étage supérieur pouvant servir de chambres pour les domestiques. Le style de distribution moderne, construit avec des matériaux supérieurs et par d'habiles ouvriers, le confort et la solidité y sont combinés. Le terrain est vaste, mesurant 60 pieds de face à la rue Marengo sur 130 pieds de profondeur. Les alentours et améliorations récents et attirent journellement l'attention. Les amateurs de bonnes résidences ne manqueront pas de trouver de meilleure occasion.
2° Trois lots de terre de choix pour bâtir, coin nord-ouest des rues Marengo et Baronne, dans le même carré d'îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur et [illegible] proximité de l'avenue St-Charles [illegible] l'une des rues [illegible] convenables soit pour spéculation ou amélioration.
3° Vingt-cinq (25) actions du fonds capital de la Municipal Improvement Company de la N. O.
Conditions—Pour les actions comptant, et pour la propriété immobilière un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la reste à 1 et 2 ans, pour billets spécialement garantis par lien du vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.
Acte de vente pardevant Fred. Abeigh, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
[illegible]

Abeille de la [illegible]
Bureaux [illegible]
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, [illegible]

CHE[illegible]

RO[illegible]
Louisville, New [illegible]

Queen and [illegible]

VA[illegible]

Mandeville, L[illegible]

LE STEAMER [illegible]

Pour Mandeville, [illegible]

EXPOSITION [illegible] DE [illegible]

COMPAGNI[illegible]

LIGNE [illegible] NEW YO[illegible]
KNICKERBOCKER
LOUISIANA.

A. SIMON, [illegible]

FEUI[illegible]

No 11.

Deux [illegible]

DE C[illegible]

V. VATTIER

SUITE DU [illegible]

"Dans la cause [illegible] vengeance ni de [illegible] dévoués, mais d'un [illegible] défiant, imbu, [illegible] préjugés sur l'[illegible] laquelle n'est [illegible] trompe. Elle est [illegible] soupçons qu'elle [illegible] ence à de [illegible] vente de la victime [illegible] conscience [illegible] tardent guère à [illegible] certitudes. Une [illegible] entendre.
"Contre une [illegible] cette plainte [illegible] Mais Mme de la [illegible] ble, malgré comme [illegible] pièce autour d'elle